

Madame le MaireMonsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07Nantes, le **15 MARS 2019**

Monsieur le Ministre,

Plusieurs organisations syndicales et de parents d'élèves ont attiré mon attention sur le projet de loi « pour une école de la confiance » et plus particulièrement sur son article 6 quater, issu d'un amendement déposé à l'Assemblée Nationale, qui prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ces organisations syndicales et de parents d'élèves m'ont exprimé leurs inquiétudes et interrogations ainsi que leur demande de retrait de cet article 6 quater.

En tant que maire, je partage un certain nombre de ces interrogations. Outre les questions relatives aux services périscolaires, sous responsabilité des municipalités, je suis particulièrement attentive au rôle primordial joué par les directrices et directeurs d'école dans la relation aux familles. Cette proximité avec les parents d'élèves, avec le quartier et ses acteurs, est essentielle. Quand on connaît cette place particulière qu'occupent les directrices et directeurs, on peut légitimement s'interroger sur un nouveau type d'établissement faisant disparaître cette fonction.

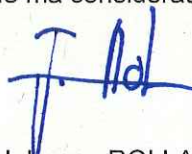
Il est par ailleurs étonnant qu'aucune concertation préalable n'ait eu lieu sur un sujet aussi important. De même, il est surprenant de constater que le projet ne prévoit ni la consultation des instances départementales, ni la consultation des conseils d'écoles et du conseil d'administration concernés par la création d'un établissement des savoirs fondamentaux.

La question du statut de l'école et du directeur fait débat depuis de nombreuses années. Si je pense que l'on ne peut se satisfaire d'un statu quo, j'estime en revanche que ce sujet mérite plus qu'un amendement apportant une réponse unique à un problème complexe, une mesure qui ne répond ni à la diversité des territoires, ni aux attentes de la communauté éducative.

Plus largement, j'estime qu'une loi sur l'école mérite mieux qu'une procédure accélérée à l'Assemblée Nationale.

En conséquence, je vous fais part de mon souhait de voir retirer l'article 6 quater du projet de loi et espère que vous prendrez tout le temps nécessaire à la concertation, avec l'ensemble des acteurs agissant dans le champ de l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



Johanna ROLLAND